



# AVIS AUX ÉTUDIANTS

Il est porté à la connaissance des étudiants inscrits en Cycle DUT et Licence toutes les filières, qu'ils doivent apporter le Reçu de paiement d'assurance au titre de l'année universitaire 2024-2025.

NB : Ce document est indispensable pour pouvoir effectuer un stage et participer aux activités para-universitaires.

ADMINISTRATION

